

Cliquez sur les titres pour plus d'informations

Demander une carte de résident ^[1]

Les riverains, obligatoirement domiciliés en zone verte de stationnement payant, peuvent s'abonner, au mois ou au trimestre, dans l'une des 4 zones "résidents" qui intègre leur lieu de résidence principale.

Faire une réclamation ^[2]

Pour faire une réclamation d'incident, de remboursement ou pour tout autre motif. Courrier à adresser à : Hôtel de Ville 7 bis, Avenue de Champagne - BP 505 - 51331 Epernay Cedex

Consulter le plan de stationnement payant ^[3]

La Ville d'Epernay dispose d'un plan de stationnement payant (voie publique et parkings).

Consulter les tarifs de stationnement sur la voie publique ^[4]

La Ville d'Epernay recense 1 374 places payantes sur la voirie, toutes zones confondues.

Consulter les tarifs de stationnement dans les parkings ^[5]

La Ville d'Epernay dispose de 3 parkings payants (2 aériens et 1 souterrain), soit 1 593 places.

Stationnement unilatéral mensuel : où se garer et quand ? ^[6]

Quand une rue est régie par le stationnement unilatéral alterné, les véhicules peuvent se garer du côté des numéros impairs de la rue entre le 1^{er} et le 15 du mois, et du côté des numéros pairs les autres jours.

Pour tout renseignement : Point "Accueil et services" du Stationnement - 7, place Bernard-Stasi à Epernay - 03 26 53 37 77 (ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h) - stationnement@ville-epernay.fr ^[7]

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/stationnement>

Liens

[1] <https://www.epernay.fr/node/366>

[2] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/formulaire_reclamation_resident_0.pdf

[3] <https://www.epernay.fr/node/364>

[4] <https://www.epernay.fr/node/362>

[5] <https://www.epernay.fr/node/365>

[6] <https://www.epernay.fr/node/2572>

[7] <mailto:stationnement@ville-epernay.fr>